



FESTIVAL
INTERNATIONAL
DU FILM
DE FRIBOURG

Call for entries
Festival International du Film de Fribourg
Règlement 2025

CALL FOR ENTRIES

Rejoignez la grande famille du FIFF : Participez
à sa 39^e édition!

Règlement 2025

39^e Festival International du Film de Fribourg

Sélection officielle

Compétition internationale : Longs métrages

Délai inscription : jeudi 12 décembre 2024

Dates du Festival : 21 – 30.03.2025

1. LE FESTIVAL

1.1. Présentation

Manifestation cinématographique parmi les plus populaires de Suisse occidentale avec plus de 48'000 entrées en salle – 55'000 entrées en incluant les événements parallèles –, Festival International du Film de Fribourg (FIFF) est l'un des rendez-vous pionniers en Europe dans la découverte des cinématographies d'Asie, d'Amérique latine, d'Afrique, des Proche et Moyen Orient et d'Europe de l'Est. Chaque année, le Festival est un espace de rencontre et de dialogue entre les cinéphiles de toutes les cultures et origines, amatrices et amateurs de classiques comme de nouveautés, d'ouvrages d'auteur comme de productions populaires.

1.2. Objectifs

L'un des premiers objectifs du FIFF est de contribuer à la diversité cinématographique et culturelle en Suisse et dans le monde. Le Festival est ouvert à tous les horizons, mais sa Sélection officielle (*Compétition internationale : Longs métrages*) se concentre sur des œuvres des pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, des Proche et Moyen-Orient et des pays de l'Est hors UE.

Le Festival vise à favoriser la distribution des films projetés, en accueillant les cinéastes, productrices et producteurs, distributrices et distributeurs, exploitantes et exploitants de salles et journalistes spécialisé·es.

1.3. Dates

La 39^e édition du Festival International du Film de Fribourg (FIFF) aura lieu du 21 au 30.03.2025.

1.4. Sélection officielle

La Sélection officielle comprend :

- *Compétition internationale : Longs métrages*
- *Compétition internationale : Courts métrages*

Toutes deux sont ouvertes à la fiction, aux documentaires et à l'animation.

1.5. Autres sections

Le Festival propose des sections hors de la Sélection officielle (longs, moyens et courts métrages) pour des films inédits ou peu diffusés en Suisse.

- *Ouverture/Clôture*
- *Cinéma de genre* : films de genre et ses déclinaisons, particulièrement en Amérique latine, Asie, Afrique, Proche et Moyen-Orient et Europe de l'Est
- *Coups de cœur* : films inspirants qui ne correspondent pas aux thèmes des autres sections mais que l'équipe du FIFF tient à partager avec le public
- *Diaspora* : films emblématiques pour une communauté d'exilé-es et choisis par une personnalité invitée issue de cette culture
- *Découvertes en famille* : une sélection de films pour les enfants et leurs parents
- *Décryptage* : films autour de questions historiques, sociétales, culturelles
- *Hommage à...* : films choisis par une ou des personnalités qui ont contribué à créer des ponts entre diverses cinématographies
- *Nouveau territoire* : films issus de pays dont le marché cinématographique émergent est encore trop méconnu ou ignoré. 2024 : Macédoine du Nord
- *Passeport suisse* : films réalisés par des cinéastes suisses à l'étranger et films internationaux tournés en Suisse
- *Séances de minuit* : films pour les plus de 16-18 ans : horribles, érotiques, dérangeants
- *Sur la carte de...* : films choisis par une personnalité invitée selon ses goûts cinématographiques

Le Festival propose également une programmation spécialement conçue pour les établissements scolaires, les lycées, les hautes écoles et les universités appelée *Planète Cinéma*. Avec plus de 10'000 personnes inscrites, il s'agit du plus important programme scolaire de Suisse consacré au cinéma.

Le Festival organise des débats avec les cinéastes, à l'intention du public, de la presse et des professionnel·les présent·es.

1.6. Participation

La participation à la 39^e édition du FIFF implique que les réalisatrices et réalisateurs, productrices et producteurs et leurs agent·es acceptent les conditions de participation du règlement.

2. PRÉSÉLECTION

2.1. Conditions de participation

Pour la *Compétition internationale : Longs métrages*, le Festival retient :

- Des films exclusivement réalisés par des cinéastes issu·es d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, des Proche et Moyen-Orient et des pays de l'Est hors UE
- Des fictions, documentaires ou animations
- Des longs métrages (> 60 minutes) pour la *Compétition internationale : Longs métrages* (Sélection officielle)
- Des films dont la production est terminée (sauf exception) durant l'année qui précède la date du Festival
- Des films inédits en Suisse (pour la Compétition, priorité sera donnée aux premières mondiales, internationales ou européennes)
- Nous privilégions le format DCP ou fichier ProRes. Les exceptions sont discutées au cas par cas

Le Festival se réserve le droit de programmer jusqu'à 4 projections pour chaque film sélectionné, séance de presse incluse. Toute projection supplémentaire sera négociée avec les ayants droit en espérant leur compréhension.

2.2. Inscription *Compétition internationale : Longs métrages*

- Remplir le formulaire d'inscription via [notre page Eventival](#). Connectez-vous sur Eventival pour accéder au formulaire.
- Toute production en DCP, MP4, MKV, fichier Blu-ray ou autre format numérique, avec préférence pour le DCP ou le fichier ProRes.
- Délai inscription : jeudi 12.12.2024
- Dates du Festival : 21.03.-30.03.2025

L'inscription des films doit se faire impérativement au plus tard le 12 décembre 2024 à l'aide du formulaire d'inscription des films disponible sur [la page Eventival](#) du Festival. Les films qui dépassent le délai ne seront plus considérés.

Pour que le Festival puisse réellement favoriser la promotion de chaque film sélectionné, **il est impératif que la fiche d'inscription fournie soit remplie intégralement et avec précision, accompagnée de tout le matériel demandé.**

Les films dont les fiches sont incomplètes ne seront pas pris en considération par la commission artistique.

Les informations données sur la fiche seront reprises dans le catalogue du Festival, le site internet, ainsi que dans tous les documents officiels.

Votre inscription sera validée une fois le matériel demandé reçu, en particulier le lien de visionnement.

2.3. Envoi matériel de visionnement (screener et fiche technique)

Les réalisatrices et réalisateurs ou productrices et producteurs sont invité·es à fournir au Festival le matériel suivant lors de l'inscription :

- Lien de visionnement en ligne directement dans le formulaire d'inscription ou un fichier numérique
- 3-5 Photos du film, en haute résolution (300 dpi) minimum, ainsi que son poster
- Une bande-annonce (avec sous-titres en anglais et/ou en français)
- Bio-/Filmographie sous forme de liste avec pays d'origine, date de naissance et filmographie sélective par date (250 caractères au maximum)
- Photo de la réalisatrice ou du réalisateur

Dernier délai envoi matériel : 10.01.2025

Les frais de transport et d'assurance sont à la charge de l'expéditeur (prière de spécifier sur le colis la mention «**No commercial value, for cultural purpose only**»).

Le Festival accepte les copies de travail (work in progress) si le film peut être terminé dans les délais de l'envoi des copies, soit 30 jours minimum avant l'ouverture du festival.

Le Festival ne renvoie aucun matériel de visionnement après la sélection, que le film ait été sélectionné ou pas (sauf exception).

Les Blu-ray de visionnement des films inscrits pour participer à la sélection du Festival doivent être envoyé à :

Festival International du Film de Fribourg

Film entry

Esplanade de l'Ancienne-Gare 3

1700 Fribourg – Suisse

Toute réalisatrice ou productrice et tout réalisateur ou producteur ayant proposé un film sera informé·e dans les meilleurs délais, dès la clôture de la sélection, par courriel, des décisions de la commission de sélection. Les décisions sont sans appel.

2.4. Frais d'inscription

Le Festival ne demande aucune *fee* pour l'inscription d'un film.

3. FILMS SÉLECTIONNÉS

3.1. Engagement

Une fois invité à participer à la Sélection officielle :

- Le film ne peut pas être retiré de celle-ci
- Le film ne peut pas être montré en Suisse avant le FIFF

3.2. Envoi et retour des copies de films sélectionnés

En cas de sélection, les copies des films, de préférence DCP, doivent impérativement parvenir au Festival **au plus tard 30 jours avant le début de la manifestation**.

Le transport des copies est à la charge du Festival. L'adresse d'envoi sera communiquée aux expéditeurs par le Print Trafic du Festival en temps utile. Une facture Pro Forma doit accompagner la copie avec les mentions usuelles :

- Nom et coordonnées de l'expéditeur
- Titre du film
- Support de projection
- Longueur du film (en minutes)
- Nombre de disques durs, fichiers, cassettes ou bobines
- Indiquer si couleur ou noir/blanc

Les copies des films sélectionnés seront renvoyées au plus tôt le lundi suivant la fin du Festival (sauf exception). Les coordonnées exactes de réexpédition des copies doivent être communiquées à la personne responsable des copies du Festival au plus tard le 1er jour du Festival.

Afin de garantir les meilleures conditions de projection possibles, le Festival encourage, dans la mesure du possible, l'envoi de copies DCP ou de fichiers ProRes.

3.3. Sous-titrage et liste de dialogue

Le Festival propose des sous-titres digitaux en anglais, français et allemand pour tous les films sélectionnés dans sa Sélection officielle : les productrices et producteurs ou réalisatrices et réalisateurs sont prié·es de joindre la liste des dialogues (+time code) et leurs traductions en anglais, français et allemand (si possible) dès que le film est sélectionné.

3.4. Matériel promotionnel

La productrice ou le producteur ou la réalisatrice ou le réalisateur fournira par ailleurs le matériel promotionnel suivant :

- Affiches
- Flyers
- 3-5 Photos du film (en haute résolution, 300dpi)
- 2 extraits ou trailers (1 minute et 2-3 minutes, avec sous-titres en anglais et/ou en français et idéalement sans insert du logo de la production)

Le Festival pourra en disposer à sa guise. Ce matériel est, en effet, fourni en prévision de la promotion du film et sera utilisé par le festival pour toutes les publications (site web, catalogue, envoi à la presse, imprimés). Le festival n'est pas dans l'obligation de créditer les photos.

3.5. Diffusion médiatique

La participation au Festival implique l'autorisation de passage à l'antenne ou sur les sites internet des médias de bandes annonces ou d'extraits limités à 10% de la durée totale du film et ne pouvant en aucun cas excéder 3 minutes chacun.

3.6. Vidéothèque

Les films sélectionnés seront mis à disposition pour l'organisation du Festival et certain·es professionnel·les dans nos bureaux pendant la durée du Festival uniquement. En acceptant le règlement, les détentrices et détenteurs de droits du film autorisent leur film à être accessible sur le serveur. Afin de pouvoir visionner les films dans les meilleures conditions, les participant·es devront un screener valable jusqu'à la fin du Festival.

3.7. Partenariat avec FestivalScope

Les films sélectionnés en *Compétition internationale* seront accessibles sur le site FestivalScope, uniquement pour les professionnel·les de l'industrie cinématographique.

Le Festival International du Film de Fribourg étend l'expérience du Festival en présentant, en partenariat avec Festival Scope, une reprise en ligne de ses courts et longs métrages sélectionnés. Les places sont limitées à 400 par film. La reprise a lieu dans une salle virtuelle, opéré par Festival Scope (festivalscope.com). Cette salle restera ouverte pendant trois semaines à partir du 30 mars 2025. Les projections seront gratuites, en streaming sécurisé (pas de download) et limité à un seul visionnage par personne. L'objectif de cette initiative est d'apporter de la visibilité aux films grâce aux partenaires média et à une promotion dédiée. L'équipe de Festival Scope prendra contact avec vous pour vous demander votre accord et quelques données techniques.

3.8. Lieux de projections

Le Festival a lieu à Fribourg et dans sa région.

3.9. Assurances

Le Festival supporte les frais d'assurance entre la réception et la réexpédition des films, dès l'arrivée de la copie en Suisse jusqu'à son départ de Suisse. En cas de perte ou de détérioration pendant cette période, le Festival n'est engagé que pour la valeur de remplacement de la copie. Aucune réclamation concernant l'état des copies ne sera prise en compte si elle est faite plus de 8 jours ouvrables après la réception de celles-ci par le destinataire ou avant toute nouvelle projection en dehors du Festival ayant lieu dans ce délai.

3.10. Invitation au FIFF

Le Festival invite, en priorité, les réalisatrices et réalisateurs de la *Compétition internationale* selon le règlement de l'hospitalité. Lorsqu'il invite, le Festival se réserve le droit d'établir l'itinéraire du voyage en accord avec la personne invitée. Le Festival décide des dates de projection des films. Une fois sur place, les réalisatrices et réalisateurs invité·es sont prié·es d'être présent·es lors de ces projections. Ces dates seront précisées dans un délai minimum de 15 jours avant le Festival.

3.11. Récompenses et Jurys pour les longs métrages en *Compétition internationale*

Le Festival distribue les prix suivants pour la Compétition internationale : Longs métrages :

- Grand Prix doté de CHF 30'000.-
- Prix spécial du Jury doté de CHF 10'000.-
- Prix du public doté de CHF 5'000.-
- Prix du Jury oecuménique doté de CHF 5'000.-
- Prix du Jury des jeunes doté de CHF 5'000.-
- Critics' Choice Award doté d'un diplôme

Le Festival se réserve le droit de modifier, ajouter ou supprimer, des prix selon les circonstances.

3.12. Diplômes de participation, promotion et publication des prix du Festival

Chaque réalisatrice et réalisateur dont le film aura été projeté durant le Festival en *Sélection officielle* recevra un diplôme attestant de sa participation.

Chaque réalisatrice et réalisateur, productrice et producteur ou distributrice et distributeur recevra un extrait de revue de presse relatif au film le concernant.

Tous les films primés au Festival devront inclure le nom de leur(s) récompense(s) ainsi que la mention « **Fribourg International Film Festival 2025** » sur leur documentation promotionnelle. Tous les films présentés peuvent utiliser pour leur promotion la mention : « **Fribourg International Film Festival 2025 Official Selection** ».

3.13. Cas non prévus et contestations

La direction du Festival est chargée de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée. La participation au Festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.